

☎ 05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

[www.snuteffsu.fr](http://www.snuteffsu.fr)

[syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)

La séance des délégué-es du personnel est votre lieu d'expression  
N'hésitez pas à nous solliciter, le SNU posera vos questions et réclamations

### CRE

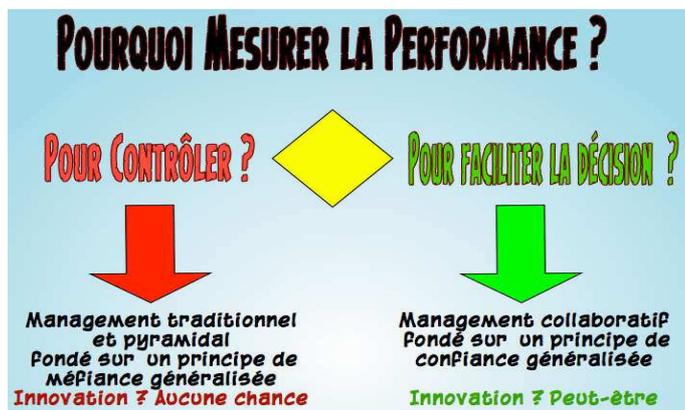
Pourquoi imposer de remplir une fiche de reporting aux agent-es du CRE alors que les outils de pilotage peuvent être utilisés par l'ELD ? Pour la DR, cette fiche de reporting fait partie intégrante du travail de conseiller et est un outil d'accompagnement et développement de compétences pour les nouveaux agent.es du service CRE. Cette fiche n'aurait donc pas vocation à être utilisée dans le temps.

#### Le SNU alerte sur

- l'utilisation qui pourrait être faite de ces fiches de reporting de manière collective : comparaison de performances, nombres de dossiers traités par jour...
- la dérive possible quant à la justification d'objectifs individuels.

Dans un contexte où Pôle emploi souhaite s'investir sur le management agile, la transformation de la posture des managers, parie sur la co-construction, cette configuration est en total décalage et renforce la pyramidalité d'un fonctionnement ainsi que le contrôle du travail.

#### Est-ce cela le Pari de la Confiance ?



### 3949

L'accueil téléphonique 3949 indemnisation doit être planifié dans RDVA sous les onglets 3949 ou BODOS (selon que l'on est en position principale ou renfort).

**Pour le SNU, la planification imposée par l'ELD et ses choix d'organisation afin de ne pas avoir de mauvais résultats, ne doivent pas se faire au détriment des conditions de travail.**

Les petites équipes GDD notamment voient augmentée la part des activités contraintes et réduite la possibilité de bénéficier des plages variables. La Direction régionale veut laisser de la souplesse aux managers et menace : « si vous n'êtes pas satisfaits, on planifiera systématiquement du 3949 donc la plage sera forcément contrainte ». Mais cela finalement ne ferait que valider un fonctionnement existant...

**Le SNU dénonce une iniquité supplémentaire, pour des équipes qui pallient déjà au sous-effectif et qui donnent énormément pour délivrer un service public de qualité.**



## CONGES

- Horoquartz est le seul outil de gestion des congés
- Il n'est pas interdit d'avoir 4 semaines de congés l'été
- Il n'est pas interdit d'avoir 2 semaines pendant les petites vacances scolaires
- Il n'est pas interdit de prendre ses congés à cheval sur 2 semaines différentes (ex : du mardi au mardi)



## Don de RTT

La loi « créant un dispositif de don de jours de repos non pris au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap » est parue au journal officiel du 14 février 2018. Ce dispositif est ainsi entré en vigueur le lendemain de cette publication, le 15 février 2018. Le don de jour de repos est étendu aux **personnes s'occupant d'un proche** – conjoint, concubin, partenaire lié par un Pacs, ascendant, descendant, personne âgée – présentant un lien avec le salarié (c. trav. art. L. 3142-25-1).

**Le SNU demande donc à la Direction Régionale les modalités de mise en œuvre car des situations peuvent s'avérer urgentes !!!**

Celle-ci cherche les infos....

En attendant il est proposé à tout agent désireux de céder des jours de se faire connaître auprès du service RH, ainsi que toute personne qui serait dans la situation d'avoir besoin de ces jours.



## Prime de déménagement

La CCN prévoit une indemnité de réinstallation pour tout agent.e en mutation géographique. Cette indemnité est versée lorsque le déménagement est acté.

Par contre, cette prime étant liée à des frais engagés lors d'un déménagement, elle n'est pas versée aux agent.es hébergé.es.

## Mutualisation 3949

Alors maintenant, on appelle cela de « l'entraide territoriale ». Donc la mutualisation est toujours d'actualité, ce qui ne facilite pas les marges de manœuvre des petites équipes GDD, déjà fortement contraintes.

